

## **Compte-rendu de l'AG de Robin des Bio du 7 janvier 2012**

49 présents, 29 pouvoirs. 74 votants.

### **Rapport financier.**

Déficit important, de 11768 €.

#### Raisons

- Produits pas assez chers?
- Choix des fournisseurs (moins de remises), pertes à cause des souris...
- Vols, volontaires ou non.
- Ruptures de stock, baisse du chiffre d'affaires.
- Baisse de la fréquentation et du panier moyen.
- Quelques remises de fournisseurs ont été répercutées sur les produits, ex: Weleda.

Solutions provisoires: destocker, ajuster les prix aux augmentations, négocier des remises, revoir les marges, récupérer les cotisations non payées (réinstaurer les cartes), revoir le fichier des adhérents pour vérifier qui a payé ou non sa cotisation, réaménager l'espace-caisse et recruter un troisième salarié, ce qui permettra d'ouvrir plus souvent le magasin.

Le salaire de la troisième personne pourra-t-il être assuré? On mise sur l'augmentation du chiffre d'affaires.

### **Rapport d'activités.**

Efforts de commerce équitable. Recherche de produits de grande qualité, volonté de privilégier les petits fournisseurs à qui on ne peut demander des remises. Il faudrait augmenter encore les marges, mais Céline et Véronique hésitent en ce moment à continuer dans cette voie, devant les réactions de certains adhérents.

Question: notre modèle est-il viable? Les adhérents sont-ils prêts à suivre?

Les salariées apprécient d'être payées correctement, augmentées régulièrement.

Les souris ont fait perdre 600 € à l'association. Pour l'instant, il n'y en a plus.

Cotisations: difficile, sans cartes d'adhérents, de faire le point sur ceux qui ont payé ou pas la cotisation. Celle-ci devrait être rétablie. Mais il faut que les adhérents pensent à montrer leur carte à la caisse.

Ne pourrait-on proposer le principe de cotisations différentes selon les moyens des

adhérents?

Robin des Bio peut aussi recevoir des dons.

Autre principe: mettre les charges sur les cotisations et non sur les marges. Augmenter la cotisation (différences selon les situations), mais les adhérents viennent plus souvent.

## **Rapport moral et d'orientation**

### ***Engagements***

Changement de banque: Robin des Bio est passé au Crédit Coopératif, banque plus éthique, qui permettra de soutenir des projets solidaires.

Le logiciel de caisse a été changé aussi. Souscription d'un contrat avec S.C.I.L. (Logiciels libres)

Adhésion au collectif lillois Comm' une idée. Regroupe plusieurs structures de l'économie sociale et solidaire. Utilisation du même logiciel de caisse, ce qui permettra une entraide.

Projet de web radio.

Etablissement d'un guide qui recense les structures alternatives.

### ***Présentation du travail de Marion Lembrez***

Originalité du projet de Robin des Bio. Mais nous sommes structurellement limités. Le local est trop petit et inadapté.

Marion a fait plusieurs hypothèses. Le CA a sélectionné l'une d'elle, qui implique le recrutement d'un troisième salarié à mi-temps (fin janvier). Le magasin sera ouvert quelques heures en plus, les tâches devenues trop lourdes pour les deux salariées seront mieux réparties.

Déménagement nécessaire. Dans quelles conditions, pour quel local?

### ***Echange***

Question: la piste de l'essaimage a-t-elle été abandonnée?

La commission qui devait s'en occuper n'a pas fonctionné. Se pose toujours la question des forces vives dans l'association.

Au moment de la crise, est-il raisonnable de s'agrandir?

Y a-t-il des commissions qui ont bien fonctionné?

Question: pourquoi toutes les conclusions de Marion ne sont-elles pas présentées à l'AG?

Réponse: elle a présenté les résultats de son travail, il y a eu très peu d'adhérents présents. Mais la synthèse sera mise en ligne.

Q: Pourquoi ne fait-on pas de questionnaire pour les adhérents, afin de connaître leurs motivations, les raisons pour lesquelles certains fréquentent moins le magasin?

R: Mathieu Glorian avait proposé un questionnaire autrefois, conçu pour être dépouillé rationnellement. Sur les quatre cents adhérents, il y avait eu à peu près quatre-vingts réponses. Seriez-vous prêts à mettre de l'argent dans une SCI? Il y avait dix-sept réponses positives seulement. Questionnaire: un travail difficile à élaborer.

### ***Présentation du travail des commissions***

#### Commissions rôles et fonctions internes

Venir en appui au bureau dans les tâches de gestion de l'association: recrutement, achat d'un ordinateur ou d'une armoire, aménagement du bureau, fiches de poste, conventions collectives. C'est grâce à cette commission qu'on a pu définir un peu mieux les tâches du troisième salarié.

#### Commission animation et gestion des adhérents

Plus d'efficacité dans la gestion des adhérents, création du site (merci Guillaume!), lettre d'information, projections au cinéma l'Univers, participation à la semaine du développement durable. Les auberges espagnoles pourraient être remplacées par un repas avec participation des membres.

Les autres commissions ont eu du mal à fonctionner.

Augustin Ségard présente le rôle de trésorier pour un éventuel candidat à la succession.

### **Votes**

**Rapport financier:** 69 oui sur 74 bulletins, 2 bulletins nuls, 3 abstentions.

**Rapport d'activités:** 66 oui sur 74 bulletins, 2 bulletins nuls, 6 abstentions.

**Rapport moral et d'orientation:** 62 oui sur 74, deux bulletins nuls, 10 abstentions.

### ***Election des membres du CA***

Sont élus:

Marie-Christine Blayac  
Antoine Clée  
Anne Dupéchaud  
Odile Durandau  
Claire Guillouet  
Pierre-Jocelyn Huyghe

Geoffroy Maillard  
Emmanuelle Saintin  
Marion Subtil  
Riquier Thévenin

74 bulletins exprimés. 8 sans les noms des trois nouveaux administrateurs (personnes parties avant qu'ils se soient présentés), 66 avec.

**Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire  
de Robin des Bo  
du 7 janvier 2012**

Le non paiement des cotisations met notre association en difficulté. Pour remédier à ce problème, nous proposons que Robin des Bio puisse récupérer plus rapidement le montant de l'adhésion des personnes qui n'auraient pas réglé leur cotisation plusieurs années consécutives.

Nous soumettons au vote la modification de l'article 5 des statuts.

Au lieu de: "Adhésion: en cas de non versement de la cotisation pendant **cinq** années consécutives, le montant de l'adhésion est acquis à l'association", nous proposons: "Adhésion: en cas de non versement de la cotisation pendant **trois** années consécutives, le montant de l'adhésion est acquis à l'association".

74 votants, 74 oui.